



Le 14 mai 2013

Monsieur Jean-Pierre BEL,
Président du Sénat, Sénateur de l'Ariège

Objet : *Projets de loi relatifs à l'organisation de l'action publique*

Monsieur le Président,

Le gouvernement a présenté au conseil des ministres du 10 avril trois projets de loi relatifs à l'organisation de l'action publique et notamment celle des collectivités locales. Le premier de ces textes portant notamment sur les conférences territoriales et la métropolisation doit être examiné par le Sénat à partir du 27 mai.

Si le gouvernement a scindé en trois textes différents son projet de loi initial, nous constatons qu'en termes de contenu, aucune évolution majeure n'est opérée dans le cadre du découpage du précédent texte.

La CGT Ariège et son organisation professionnelle dans la fonction publique Territoriale souhaitent vous faire part de leur appréciation sur les grands enjeux du projet gouvernemental.

Un objectif principal : baisser la dépense, au détriment du service et de l'emploi public

Les notions de compétitivité et de rationalisation de la dépense publique constituent le fondement de ce projet. Celui-ci vise clairement à réaliser des économies d'échelle et à tailler dans l'emploi et les services publics. Il est de ce point de vue parfaitement cohérent avec les coupes sans précédent opérées et programmées dans les dotations de l'Etat aux collectivités. Celles-ci produisent déjà des effets délétères pour le service public mais aussi pour le tissu économique, du fait de la baisse de l'investissement public et des commandes aux entreprises qu'il génère. S'il est adopté, le projet actuel aggravera cette situation.

Métropolisation : la paupérisation et la désertification programmées de pans entiers du territoire

Le projet s'inscrit dans la continuité de la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010 initiée par le précédent gouvernement. Il poursuit le renforcement de l'intercommunalité forcée et renforce le processus de métropolisation du territoire en instituant des métropoles spécifiques (Paris, Lyon, Aix-Marseille) et en instituant des métropoles de « droit commun ».

Pour la CGT, les métropoles sont de véritables machines à concentrer les richesses et à désertifier le territoire. L'adoption du projet actuel marquerait le franchissement d'un nouveau cap dans la concentration des richesses et des lieux de décisions, au service des impératifs de la compétitivité et des intérêts du grand patronat.

Conférences territoriales : une mécanique dangereuse pour les usagers et les agents

Outre les risques d'inégalités de traitement des usagers selon les régions et les intenses opérations de lobbying entre collectivités qui ne manqueront pas de prospérer, cette disposition ouvre de grandes incertitudes pour les personnels. L'instabilité qui en découlerait en termes d'organisation des services et de conditions d'emploi pour les personnels ne manquerait pas d'occasionner une dégradation de la qualité du service public.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ariège

Bourse du Travail - 17 Place Albert Tournier - 09100 PAMIERS

☎ 05 34 01 35 45 Fax 05 34 01 35 46 e-mail : udcgt.09@orange.fr

Personnels : le parent pauvre, une fois encore

Le dialogue social est une nouvelle fois négligé et donc affaibli. En effet, le projet de loi ne prévoit aucun lieu d'échange en amont des nouvelles instances stratégiques de concertations créées au niveau national et local (Haut Conseil des Territoires et Conférences territoriales de l'action publique). Pour la CGT, le pouvoir d'intervention des agents au travers de leurs représentants doit au contraire être renforcé. La restructuration territoriale envisagée s'accompagnerait de nombreux transferts d'agents entre collectivités : création de services communs rassemblant les services fonctionnels des différentes communes au sein d'une structure intercommunale ; maintien des services unifiés entre départements et régions ; création « d'espaces mutualisés de services au public » rassemblant au sein d'une même structure des agents de droit public et de droit privé. Quid des avantages acquis collectivement, du temps de travail, des horaires de travail, de l'action sociale ? Cette restructuration territoriale impacterait les conditions et l'organisation du travail et imposerait aux agents des mobilités géographiques, des changements de postes, de responsabilités, d'autorités hiérarchique et fonctionnelle. Les agents non-titulaires seraient tout particulièrement exposés dans le cadre des mutualisations et des rationalisations induites par le projet de loi. Or, celui-ci reste sans réponse véritable face à ces problématiques et aux risques psychosociaux induits par ces changements.

Pour la CGT Ariège et la Coordination départementale CGT de la fonction publique Territoriale, ce projet de loi ne répond pas aux attentes des citoyens et des agents de la Fonction publique.

Toute réforme de progrès suppose un état des lieux s'appuyant sur le bilan contradictoire des expériences passées. Cela n'est pas le cas avec ce projet. La question centrale des moyens et du financement pérenne et solidaire des missions reste à ce stade sans réponse précise. Considérant la potion d'austérité, nous ne pouvons que nourrir les pires craintes en la matière.

La CGT appelle par conséquent les parlementaires à rejeter ce projet en l'état.

Dans l'ensemble des lieux d'intervention, elle va poursuivre la mobilisation contre ce projet et pour une réforme de l'action publique permettant le nécessaire développement du service et de l'emploi publics. Cela suppose au premier chef une rupture complète avec la politique d'austérité imposée par le gouvernement, le patronat et les marchés financiers.

Afin de vous exposer plus avant nos propositions, nous vous sollicitons pour une rencontre.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

CSD CGT des territoriaux,

la CGT Ariège,

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ariège

Bourse du Travail - 17 Place Albert Tournier - 09100 PAMIERS

☎ 05 34 01 35 45 Fax 05 34 01 35 46 e-mail : udcgt.09@orange.fr